



Circulaire du directeur des contributions  
L.I.R. n° 115/2 du 9 février 2021

L.I.R. n° 115/2

**Objet : Abrogation d'une circulaire du directeur des contributions**

La circulaire L.I.R. n° 115/2 du 22 avril 1992 est abrogée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 février 2021

Le directeur des contributions,